

Sur la partie de l'Île réservée aux suspects, se trouvent 8 grands *sheds* capables de contenir 2000 personnes, aussi des bâtisses pour la désinfection par l'acide sulfureux et par l'eau bouillante, et un four pour la désinfection par la chaleur sèche. Les *sheds*, déjà assez anciens, nous ont paru avoir été construits un peu à la hâte, et comme pour faire face à un besoin urgent. A cette extrémité de l'Île, se trouve un quai pour le débarquement des suspects, et destiné à être le plus important des deux qu'il y a sur l'Île, lorsqu'on y aura fait les améliorations requises.

On remarque encore sur l'extrémité Ouest l'ancien cimetière de l'Île, où des milliers de cadavres ont été enterrés jadis. Le peu de profondeur des fosses qu'on y a creusées en temps d'épidémie, est cause que, depuis quelques années, on voit apparaître de temps à autre à la surface du sol des débris de cercueils et des ossements. Les travaux faits dernièrement ne semblent pas suffisants pour empêcher à l'avenir le renouvellement du même spectacle, et il serait à souhaiter, tant au point de vue de l'hygiène qu'à celui de la décence, que le Gouvernement fit faire de suite tous les travaux nécessaires une fois pour toutes.

Deux yachts à vapeur le "Challenger" et l'"Hygeia" complètent l'équipement actuel de la Quarantaine. Le "Challenger" (88 pieds de long), le plus puissant et le plus résistant à la mer, sert à l'inspection des vaisseaux, laquelle se fait à deux milles au large de l'Île. L'"Hygeia", qui peut remplacer le "Challenger" au besoin, sert plus spécialement à la désinfection des vaisseaux et aux voyages de la Grosse-Île à Québec. Chacun de ces yachts est muni d'appareils pour la désinfection. La bouilloire de chacun d'eux produit la vapeur surchauffée. Le Challenger produit en outre le *jet sublimé*. Une pompe à double action remplit d'abord le réservoir où se trouve le bichlorure de mercure, et le vide ensuite en refoulant le contenu dans un tube terminé par une pomme d'arrosoir. L'appareil qui sert à la génération de l'acide sulfureux, que l'on a installé à bord de l'"Hygeia" est une batterie de 18 fournaies dans lesquelles se fait la combustion rapide du soufre. Sur le parcours du tuyau qui conduit l'acide sulfureux à l'appartement qu'il s'agit de désinfecter se trouve un éventail qui, mis en mouvement par la vapeur, peut déplacer 6 000 pieds cubes d'air par minute.

Depuis la promulgation des Règlements de 1887: (a) Tous les vaisseaux venant de pays étrangers et remontant le St Laurent sont inspectés à la Grosse-Île, à l'exception pourtant de ceux qui portent la malle, dont l'inspection se fait à Rimouski, et qui ne sont ainsi tenus d'arrêter de nouveau à la Grosse-Île que quand il y a maladie contagieuse à bord; (b) La vaccination est obligatoire pour tous les passagers de troisième classe (passagers de cale); et tous ceux qui ne peuvent fournir de preuve suffisante établissant qu'ils ont été vaccinés depuis 7 ans, le sont ou pendant le voyage par le médecin du bord, ou lors de l'inspection par le médecin de la Quarantaine. Lorsque la variole s'est déclarée sur le vaisseau pendant le voyage, la vaccination est obligatoire pour tous les passagers sans distinction, de même que pour l'équipage; (c) Toutes les personnes atteintes de maladies contagieuses sont débarquées à la Quarantaine avec leurs effets, et le vaisseau est détenu le temps suffisant pour la désinfection. Si dès le début de la maladie les malades ont été isolés dans une cabine spéciale située sur le pont, le vaisseau est exempté d'une désinfection